

RETOUR SUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,



2021 a été une année encore marquée par la crise sanitaire et ses conséquences avec, entre autres, de nombreux problèmes d'approvisionnement créant de l'attente pour de nombreux chantiers.

Aussi, l'urgence climatique et écologique nous interpelle de plus en plus. Notre souhait de devenir un acteur important de la transition énergétique est plus que présent. Si TE63 a toujours placé ses missions historiques au centre de ses actions, le syndicat n'en a pas oublié pour autant la lutte contre le changement climatique, plaçant ainsi la transition énergétique au cœur de ses priorités. Nous travaillons ardemment à l'évolution du syndicat dans cette direction et cela exige des moyens à déployer, des compétences à développer et des investissements à engager.

TE63 vous accompagne toujours dans vos projets d'électrification, d'éclairage public, de mobilité électrique et, très prochainement, de transition énergétique.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL
Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

SOMMAIRE

LE SYNDICAT.....	PAGE 2
LES FAITS MARQUANTS.....	PAGE 8
LA CONCESSION.....	PAGE 11
LES TRAVAUX.....	PAGE 17
LES FINANCES.....	PAGE 24
INFORMATIONS.....	PAGE 29



LE SYNDICAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, **TE63** représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédée à EDF et ENEDIS.

Le syndicat intervient en **électrification sur les communes rurales** et réalise les **aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines**. Il effectue également des **travaux neufs** et d'**entretien** sur les réseaux d'**éclairage public** et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. De nombreux chantiers sont réalisés chaque année tels que des extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations, etc.

Pour cela, TE63 confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Economie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, maître d'ouvrage.

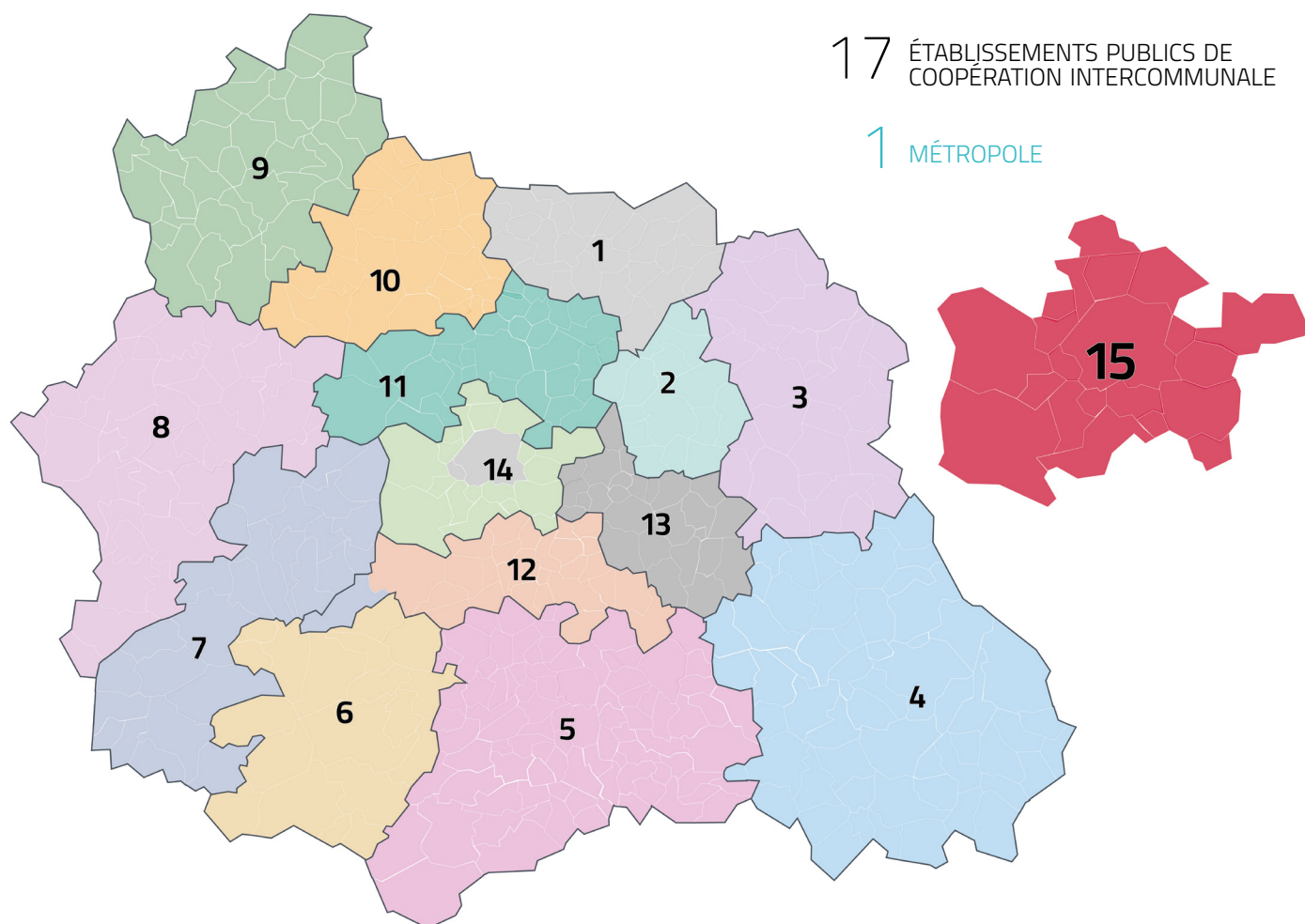
Ainsi, SEMELEC63 prépare les dossiers de consultation des entreprises exécutantes dans le respect du Code de la Commande Publique : la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. SEMELEC63 met en place les travaux en liaison avec les élus et le concessionnaire et suit leur exécution jusqu'à leur réception.

TERRITOIRE

14 SECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ÉNERGIE

17 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

1 MÉTROPOLE



PRÉSIDENT

Sébastien GOUTTEBEL

Maire de MUROL
Président de l'AMRF 63



VICE-PRÉSIDENTS



Rémi CHABRILLAT
Adjoint à CLERMONT-FD
Président de l'ADHUME



Roger Jean MEALLET
Maire de CHAMPEIX
Conseiller Régional



Antonio MARQUES
Adjoint à
SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM



Florence LHERMET
Adjointe à
SAINT-AMANT-TALLENDE



Vladimir LONGCHAMBON
Maire de MONTFERMY



Gregory BONNET
Maire de MONTCEL
Conseiller Départemental



Stéphane GUILLAUME
Conseiller Municipal à
AUBUSSON D'Auvergne

MEMBRES DU BUREAU



Patrick AMBLARD



Fabien BESSEYRE



Jean-François BIZET



Evelyne BRUN



Gérard CHANSARD



Laurent COUDUN



Christian DEBARBIERI



David DEROSSIS



Marcel DOMINGO



Guy DUCOING



Daniel DUMAS



Jean-Paul DURAND



José FANJUL



Lilian FRITEYRE



Jean-Luc FRUCHART



René GUELON



Gérard GUILLAUME



Daniel LEOTY



Christian MELIS



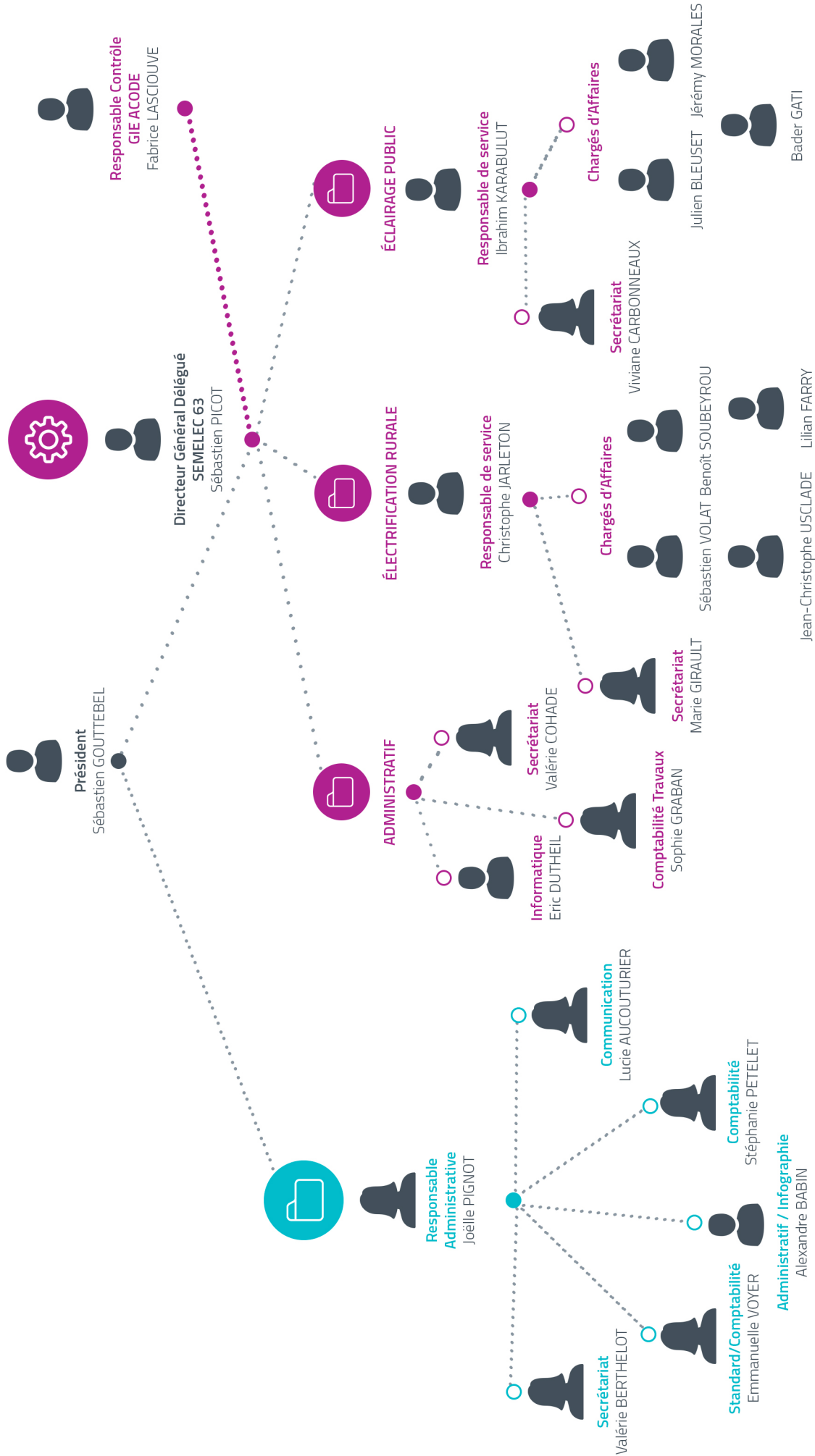
Thierry OLIVAIN



Alain ROCHE



Christophe VIAL



CLASSIFICATION DES COMMUNES

Dans l'application de l'article 9 du nouveau Cahier des Charges de Concession, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (TE63) et le concessionnaire (ENEDIS).

Signé en 2021 et effectif au 1^{er} janvier 2022, le nouveau Cahier des Charges de Concession apporte des modifications concernant la classification des communes :

COMMUNES URBAINES (A)

avec + de 50% de la TCCFE conservée par la commune

Ambert	Issoire
Beaumont	Pont-du-château
Chamalières	Riom
Châtel-Guyon	Royat
Clermont-Ferrand	Thiers
Gerzat	



COMMUNES URBAINES (B)

avec 50% et moins de la TCCFE conservée par la commune

Aigueperse	Cournon d'Auvergne
Aubière	Durtol
Aulnat	Enval
Billom	Lempdes
Blanzat	Lezoux
Brassac-les-Mines	Marsat
Cébazat	Les Martres-de-Veyre
Le Cendre	Ménérol
Ceyrat	Mirefleurs
Châteaugay	Mozac
Corent	Nohanent
	Orcet
	Pérgnat-lès-Sarliève
	Perrier
	La Roche-Blanche
	Romagnat
	Saint-Bonnet-près-Riom
	Sayat
	Vertaizon
	Veyre-Monton
	Vic-le-Comte
	Volvic



COMMUNES RURALES (C)

Toutes les autres communes du département



ORIGINE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	CATÉGORIES DE COMMUNES		
		Commune Urbaine (A)	Commune Urbaine (B)	Commune Rurale (C)
RENFORCEMENT				
Levée de contrainte électrique des réseaux BT	Renforcement des réseaux BT et, si nécessaire, remplacement ou création et raccordement d'un poste de transformation associé	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Adaptation aux charges des transformateurs	Tout changement de transformateur dès lors qu'il n'y a pas de modification structurelle du poste HTA-BT (enveloppe, tableau, disjoncteur, câblage...)	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
	Tout changement de transformateur dès lors qu'il y a une modification structurelle du poste HTA-BT	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Renforcement du réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
SÉCURISATION				
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau	Sécurisation des réseaux BT	ENEDIS	TE63	TE63
RACCORDEMENT				
Extensions HTA	Raccordement d'une installation de consommation ou de production y compris collective	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS TE63 si collective
Extensions BT	Raccordement individuel d'une installation de consommation	ENEDIS	ENEDIS - client C4 TE63 - clients C5	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement d'une installation de production ≤6 kVA simultané avec une installation individuelle de consommation	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤36 kVA et de la consommation	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement de toute autre installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Branchements	Branchement individuel BT d'une installation de consommation sans extension ou suite à une extension et de toute installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	TE63	TE63
	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS ⁽²⁾	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
Intégration des ouvrages dans l'environnement	Effacement	TE63	TE63	TE63
Déplacement d'ouvrages	Déplacement d'ouvrage à la demande de tiers	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS

⁽¹⁾ Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des extensions BT sur les 15 communes suivantes : Ceyrat, Châteaugay, Corent, Enval, La Roche-Blanche, Ménérol, Mirefleurs, Nohanent, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Bonnet-près-Riom, Sayat, Vertaizon, Veyre-Monton, Vic-le-Comte.

⁽²⁾ Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des liaisons Réseau (Liaison A) sur les 15 communes citées ci-dessus.



LES FAITS MARQUANTS



Au cours de l'année 2021 Réunion des Présidents TEARA

Chaque année, les présidents et les directeurs des syndicats d'énergie de la région (appelé TEARA pour Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes) se réunissent afin d'échanger sur les différentes compétences exercées par chacun.

En 2021, ils se sont réunis à 4 reprises :

- le 26/02/2021 à Chomérac en Ardèche
- le 28/05/2021 à Montmarault dans l'Allier
- le 17/09/2021 à Belleville en Beaujolais dans le Rhône
- le 02/12/2021 à Chambéry en Savoie

Mai 2021 Embauche - Chargée de communication

Lucie AUCOUTURIER a rejoint l'équipe de TE63, le 31 Mai 2021, au poste de chargée de communication.

Ses missions sont de développer la communication de TE63 et de créer de nouveaux outils de communication pour être toujours au plus près des communes et des délégués.



Juin 2021 Signature du Nouveau Cahier des Charges de Concession



Vendredi 25 juin, Sébastien GOUTTEBEL, Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, Cyrille MOREAU, Directeur Régional d'ENEDIS Auvergne et Christian MISSIRIAN, Directeur Commerce Auvergne-Rhône-Alpes d'EDF (représenté par Thierry MEGE) ont signé le nouveau cahier des charges de concession qui confie la distribution publique d'électricité à ENEDIS et la fourniture aux tarifs réglementés de vente à EDF pour les 30 prochaines années. Cet accord permet le renouvellement d'un partenariat favorisant plus de proximité et un meilleur partage de la gouvernance et de l'information. Il prend en compte les nouveaux enjeux de la transition énergétique en intégrant les réseaux électriques intelligents, la mobilité durable et la maîtrise de la demande d'électricité.

Septembre/Octobre 2021 Réunions de Secteurs

Chaque année, TE63 organise des rencontres au sein de chaque secteur intercommunal d'énergie auxquelles, est convié, l'ensemble des délégués du secteur afin d'échanger sur l'actualité du syndicat et de répondre aux questions/remarques des communes. Ces rencontres sont le moyen de réitérer l'importance du rôle des délégués de secteur pour faire le lien entre la commune et TE63. ENEDIS était également présent, représenté par ses interlocuteurs privilégiés afin de participer aux échanges. Les réunions se sont déroulées du 21 septembre au 18 octobre 2021.



Attribution

Lot	Entreprise
Lot 1 : Clermont Nord	SPIE CityNetworks
Lot 2 : Ambert	BOUYGUES Énergies & Service
Lot 3 : St Eloy les Mines	SPIE CityNetworks
Lot 4 : Issoire Ouest	VB Énergies & Service
Lot 5 : Billom	SCIE PDD
Lot 6 : Issoire Est	SPIE CityNetworks & VB Énergies & Service
Lot 7 : Thiers	SCIE PDD
Lot 8 : Riom	EIFFAGE Énergie ILA
Lot 9 : Pontaumur	EIFFAGE Énergie ILA
Lot 10 : La Bourboule	L'Entreprise Électrique
Lot 11 : Manzat	SOBECA & SERANGE
Lot 12 : Aigueperse	EIFFAGE Énergie ILA
Lot 13 : Clermont Sud	BOUYGUES Énergies & Service
Lot 14 : Besse	SPIE CityNetworks
Lot 15 : Lezoux	CEGELEC Réseaux ADA
Lot 16 : Clermont Centre	L'Entreprise Électrique

Automne 2021

Nouveau marché EREP 2022-2025

Le précédent marché de travaux, EREP 2017-2020, a dû être prolongé à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire. Ce marché de travaux a pour objectif la fourniture et la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire à l'exécution de travaux d'électrification, d'éclairage public et d'entretien de l'éclairage public.

Le 27 octobre 2021, la CAO a procédé à l'ouverture des plis physiques et électroniques et à l'admission des 10 candidatures suivantes : L'entreprise Electrique, la SCIE Puy-de-Dôme, SPIE CityNetwork, SPIE CityNetwork et VB Energies et Services, SOBECA et SERANGE, VB Energies et Services, BOUYGUES Energies et Services, INEO Rhône Alpes Auvergnés, CEGELEC Réseaux ADA, EIFFAGE Energies ILA.

Le 4 novembre 2021, la CAO a procédé à l'analyse des offres et a décidé l'attribution des accords-cadres allotés (ci-contre).

Novembre 2021

Remise de prix du Concours Lumière 2020

Le 23 Novembre a eu lieu l'inauguration du chevalement de Youx ainsi que la remise de prix du concours Lumière organisé par SERCE et SIGNIFY, à Youx.

Fin 2019, grâce au projet de mise en lumière du chevalement du puits de Youx, la commune et TE63 ont été lauréats du 2^{ème} prix du concours Lumière. La remise de prix avait dû être différée à cause de la crise sanitaire.



Décembre 2021

Conférence départementale

Le 8 décembre 2021 s'est tenue la conférence départementale NOME en présence du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

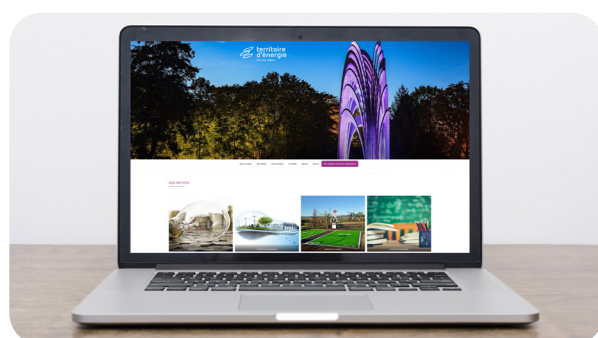
Devant le représentant de l'Etat, TE63 et ENEDIS ont fait le bilan de l'année 2021 et présenté leurs programmes d'investissement à venir : des investissements d'un niveau toujours important, privilégiant la sécurité électrique et la modernisation du réseau public de distribution.

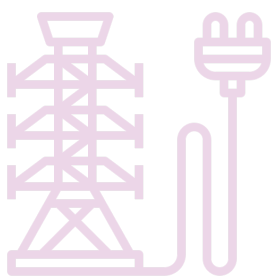
La prochaine conférence NOME est prévue en décembre 2022.

Décembre 2021

Mise en ligne du nouveau site internet

Le 13 décembre, notre nouveau site internet a été mis en ligne. Rendez-vous sur www.te63-sieg.fr

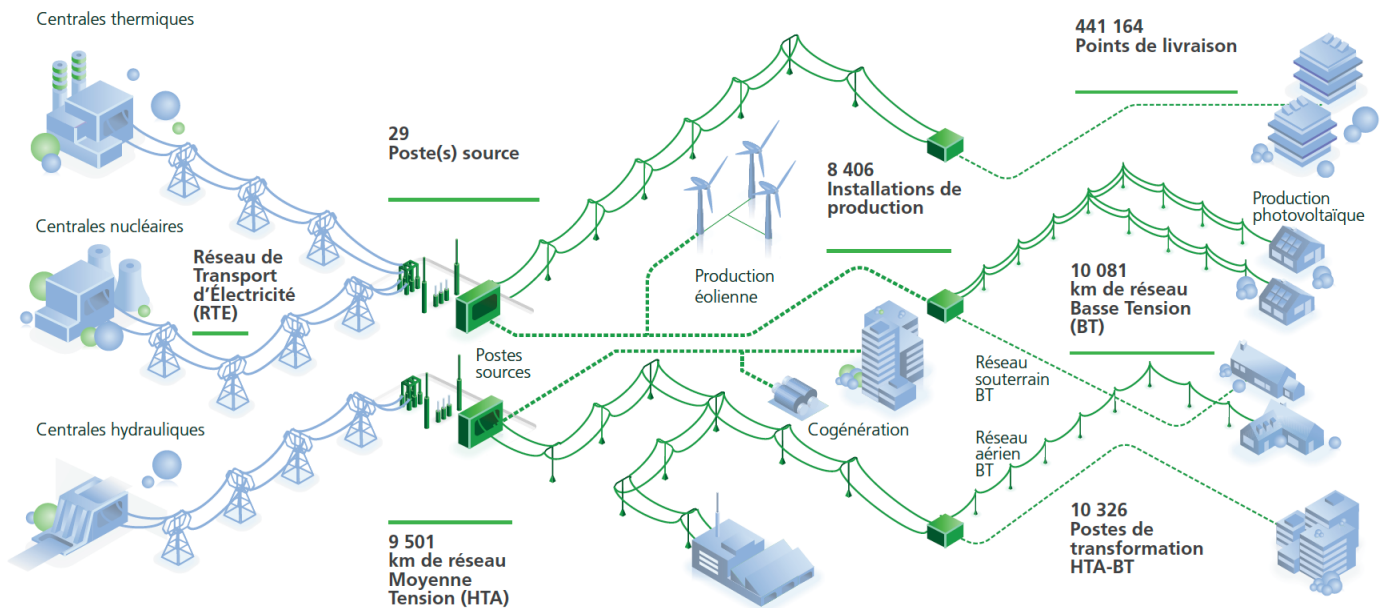




LA CONCESSION

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ 2021

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



Selon la puissance électrique véhiculée, les propriétaires des réseaux sont RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour les grandes puissances (HTB) et TE63 pour la basse (BT) et moyenne tension (HTA). Ces derniers sont exploités par ENEDIS via un contrat de concession.

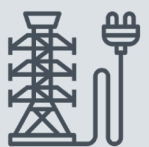
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION EN 2021



441 164
Nombre de clients



8 406
Nombre de producteurs



19 582 km
Km total de réseau public de distribution d'électricité



51 %
% du réseau en souterrain



10 081 km
Km de réseau BT



9 501 km
Km de réseau HTA

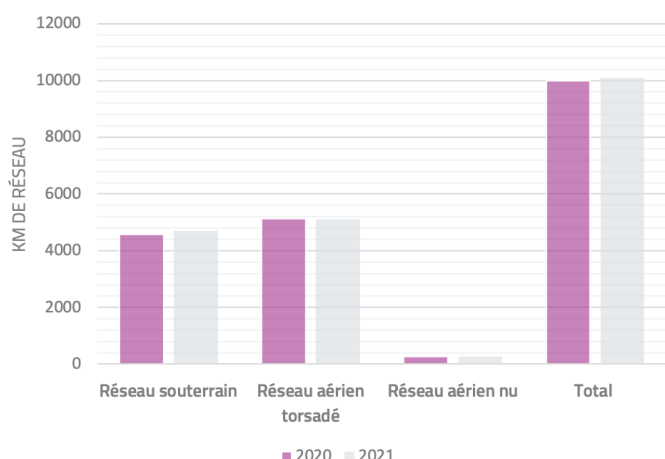


10 326
Nombre de postes de transformation HTA-BT

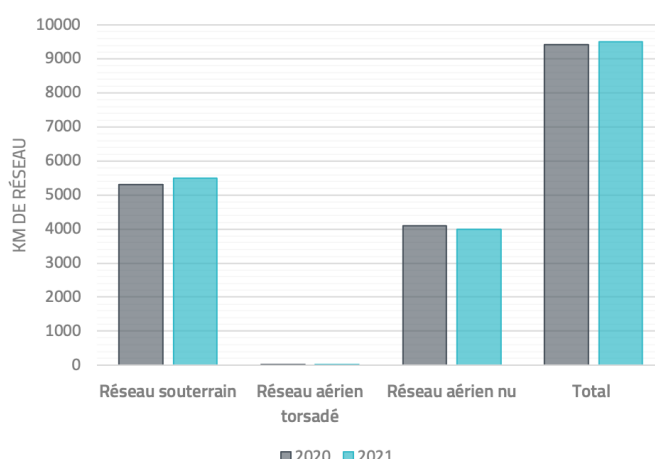


58,7 M€
Investissements sur la concession

Réseau Basse Tension (BT)



Réseau MOYENNE Tension (HTA)

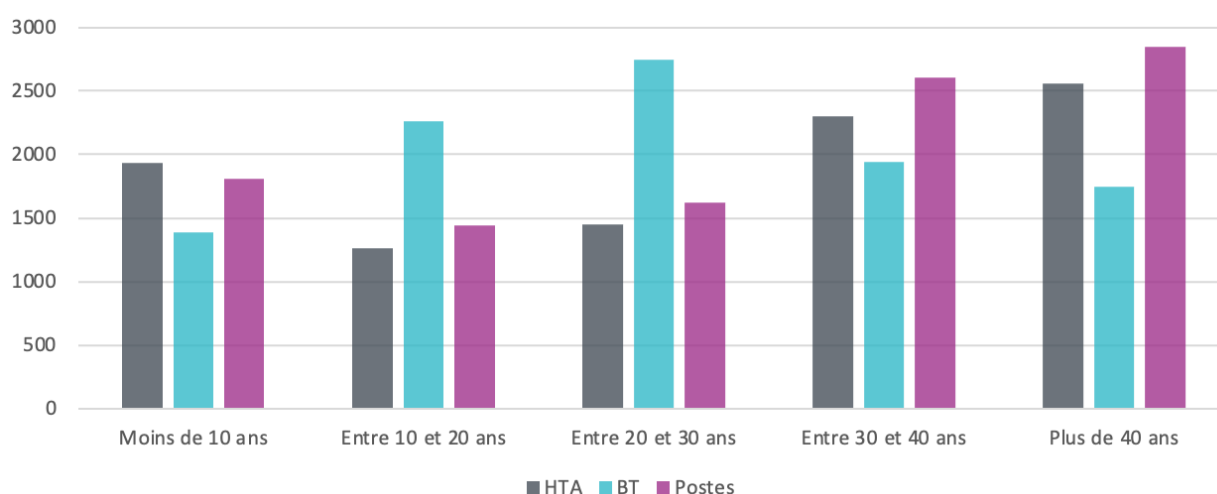


LES POSTES DE TRANSFORMATION

Postes HTA-BT (en nombre)

	2020	2021	Variation (en%)
Postes situés dans une commune rurale	6 884	6 900	+0,2%
Postes situés dans une commune urbaine	3 298	3 426	+3,9%
Total postes HTA-BT	10 182	10 326	+1,4%
<i>Dont postes sur poteau</i>	3 863	3 842	-0,5%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	51	52	+2,0%
<i>Dont postes cabines basses</i>	796	797	+0,1%
<i>Dont autres postes</i>	5 472	5 635	+3,0%

L'ÂGE DES RÉSEAUX



NB : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2021

Canalisations HTA mises en service (en m)

	2020	2021
Souterrain	43 551	230 228
Torsadé	0	0
Aérien nu	550	-175
Total	44 101	230 053


LES CONSOMMATEURS (SOUTIRAGE)

Total des clients				Total des clients HTA			
	2020	2021	Variation		2020	2021	Variation
Nombre de clients	436 361	441 164	+1,1%	Nombre de clients	1 035	1 022	-1,3%
Énergie acheminée (en MWh)	3 394 344	3 650 330	+7,5%	Énergie acheminée (en MWh)	1 099 899	1 128 531	+2,6%

Clients BT ≤ 36 kVA				Clients BT > 36 kVA			
	2020	2021	Variation		2020	2021	Variation
Nombre de clients	431 302	436 053	+1,1%	Nombre de clients	4 024	4 089	+1,6%
Énergie acheminée (en MWh)	1 884 009	2 084 617	+10,6%	Énergie acheminée (en MWh)	4 10 435	437 181	+6,5%


LES PRODUCTEURS (INJECTION)

Infrastructures de productions existantes		
	2020	2021
Total	7 395	8 406
<i>dont photovoltaïque</i>	7 324	8 335
<i>dont éolienne</i>	10	10
<i>dont hydraulique</i>	41	41
<i>dont autres (biomasse, biogaz...)</i>	20	20

Production d'énergies renouvelables (en MWh)			
	2020	2021	Variation
Total	427 232	464 808	+8,8%

2021 EN CHIFFRES



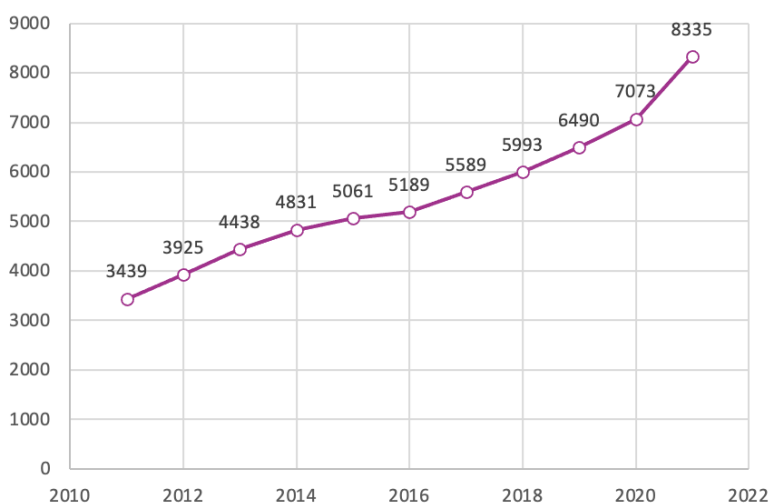
464 808 MWh
Énergie produite sur le département



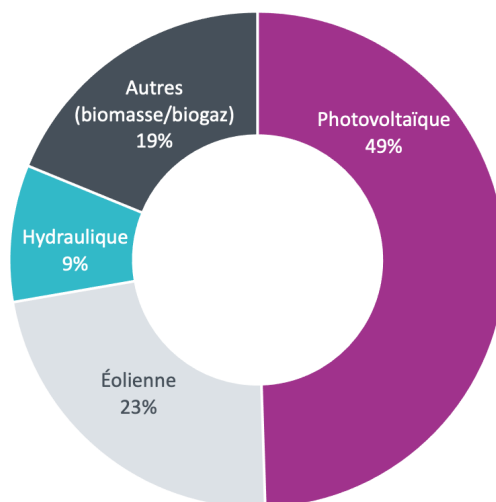
3 650 330 MWh
Énergie consommée sur le département



12,7%
Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme



Évolution du nombre de producteurs photovoltaïques



Puissance délivrée par type d'installation

CONTRÔLE

Propriétaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, TE63 a concédé à ENEDIS et EDF les missions de développement, d'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité. En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement pour offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme. Le syndicat veille à ce que le concessionnaire, ENEDIS, respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et exerce un contrôle annuel et quotidien.

CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Demandes des usagers, collectivités et particuliers :

Étudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- Qualité de l'électricité :
 - . chutes de tension
 - . coupures
 - . pannes HTA
- Sécurité / vétusté
- Facturation / relevé / chiffrages travaux

Dossiers Article R323-25, autorisation de construire et déplacements d'ouvrages :

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, liées ou non à des travaux de voirie, sont examinées. Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et TE63.

CONTRÔLE ANNUEL

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu Annuel d'activité du Concessionnaire (CRAC), représenté par le distributeur ENEDIS et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au Bureau de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire

Le CRAC 2021 a été présenté à TE63 le 15 Septembre 2022.

QUALITÉ

En matière d'électricité, deux critères essentiels sont à retenir :

- la qualité de l'onde de tension,
- la continuité du service.

La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme. La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs.

TENUE DE LA TENSION

Clients BT mal alimentés

	2020	2021	Variation	
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	1158	984	- 174	- 15%
<i>Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)</i>	0,3%	0,2%	- 0,1	- 16%

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007 codifié aux articles D. 322-1 à D. 322-10 du Code de l'énergie), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Coupures liées à des incidents

	2020	2021	Variation
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,9	3,0	-22,1 %
<i>Dont réseau aérien</i>	2,2	1,8	- 18,3%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,6	0,6	+ 6,4%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	5,1	5,3	+ 5,4%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,3	1,1	- 19,4%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,9	0,9	- 1,9%
Nombre de coupures sur incident réseau	1789	1790	+ 0,1%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	867	820	- 5,4%
<i>Brèves (de 1s à 3 min)</i>	922	970	+ 5,2%

* Le décret n° 2021-1003 du 28 Août 2021 modifié par les arrêtés des 18 février 2010, 4 octobre 2012 et 7 janvier 2013, précise :

- Coupure longue : supérieure à 3 minutes
- Coupure brève : entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007. En conséquence, un utilisateur sera réputé mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle des coupures longues dépasse 13 heures.


LES COUPURES

La continuité se mesure par le temps moyen de coupure par usager.

La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension), est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- Le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des «départs» (longueur et structure, accessoires...)
- La proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption.

Durée moyenne annuelle de coupure (en min)

	2020	2021	Variation (en %)
Toutes causes confondues ⁽¹⁾	72,1	44,5	-38 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	71,5	44,2	-38 %
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,5	0	- 100 %
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	58,7	33,9	- 42 %
<i>Dont incident poste source</i>	1,0	0,2	- 83 %
<i>Dont incident réseau HTA</i>	52,3	28,0	- 46 %
<i>Dont incident réseau BT</i>	5,4	5,7	+ 5 %
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	12,3	10,3	- 17 %
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	7,0	5,2	- 26 %
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	5,4	5,1	- 5 %

⁽¹⁾ La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

⁽²⁾ Conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels «les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leurs impacts sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).



LES TRAVAUX

TE63 intervient dans 3 catégories de travaux :



ÉLECTRIFICATION RURALE

CES TRAVAUX PORTENT SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ.

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION

La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63 mobilise notamment les ressources du CAS FACÉ.

Le Maire de la commune peut signaler à TE63, par mail (contact@te63-sieg.fr) tout problème lié au réseau :

- Baisse de tension
- Coupure
- Danger particulier

Selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par ENEDIS et/ou TE63 (cf. tableau page 6).

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION DE RENFORCEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Délais valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63.



2021 EN CHIFFRES



63

Nombre de chantiers



6 397 000 €

Coût total des travaux



36

Chantiers de renforcement pour un montant de 3 731 000 €



27

Chantiers de sécurisation pour un montant de 2 666 000 €

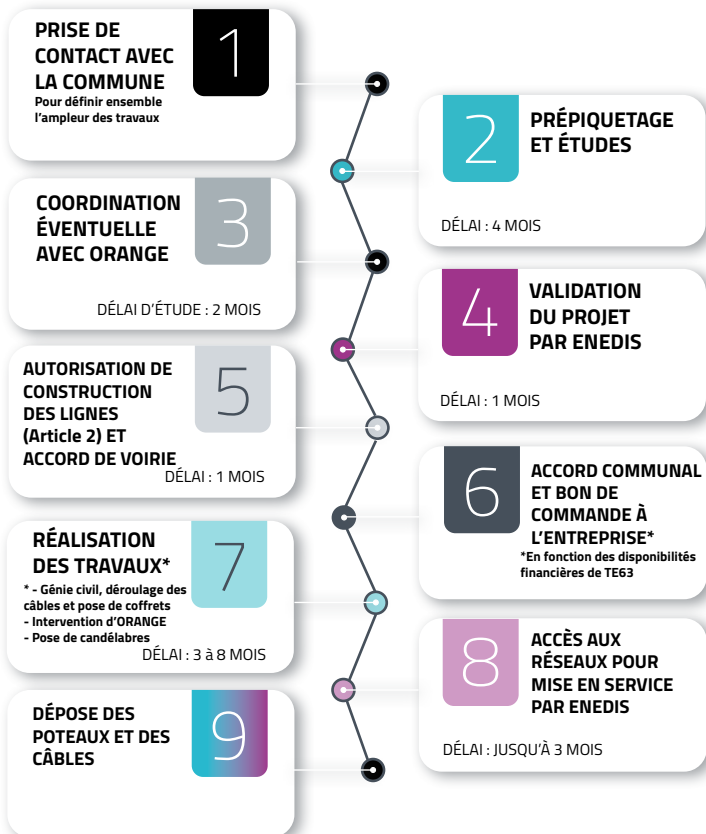
ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

L'enfouissement des réseaux répond principalement à deux préoccupations :

- Embellir l'espace public en supprimant des supports et lignes souvent disgracieux
- Limiter les risques de coupure liés aux intempéries (dégâts lors de tempêtes et/ou épisodes neigeux)

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION D'ENFOUISSEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Ces délais sont valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63. Délais contractuels notamment avec les entreprises.



2021 EN CHIFFRES



58
Nombre de chantiers



4 283 000 €
Coût total des travaux



EXTENSIONS ET RACCORDEMENTS

Ces extensions sont réalisées dans les zones rurales ou urbaines pour les communes de catégorie B et C (cf. tableau page 6), dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements ou zones artisanales.

Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est conseillé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau de contacter TE63 dès que leur décision de travaux est prise et avant même le démarrage de ceux-ci.

Rappel

Les communes ont l'obligation de financer les réseaux qui accueilleront plusieurs bénéficiaires, le réseau est « Public ».

Pour les demandes de raccordement présentées par les particuliers et à défaut d'obligation communale, les frais engagés seront directement facturés au pétitionnaire. Il s'agira alors d'un réseau dit « Privé ».

2021 EN CHIFFRES



306
Nombre de chantiers



5 495 000 €
Coût total des travaux



Dont 81
Zones aménagées (ZA, lotissements...) pour un montant de 2 575 000 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente l'ensemble des moyens d'éclairage installés dans les espaces publics, généralement en bordure des voiries et des places, à l'intérieur ou à l'extérieur des villes ou villages.

TE63 assure la compétence Éclairage Public, sur le département du Puy-de-Dôme, auprès de 440 communes, 13 communautés de communes, 4 syndicats et Clermont Auvergne Métropole et intervient sur :

- Travaux neufs ou rénovation
- Éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- Mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- Signalisation tricolore
- Maintenance des équipements
- Illuminations festives

TRAVAUX NEUFS

ÉTAPES ET DÉLAIS DE RÉALISATION

*Délais valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63.



2021 EN CHIFFRES



604
Nombre de chantiers



14 527 000 €
Coût total des travaux

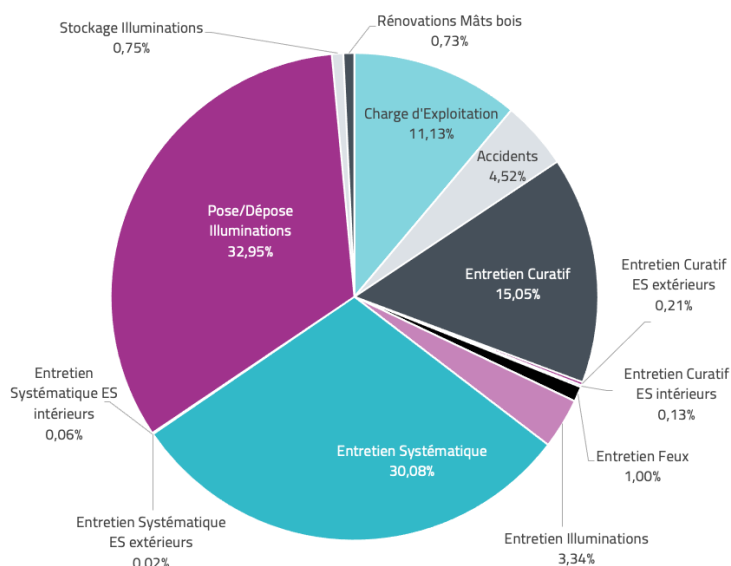


10 %
Part des équipements LED à fin 2021



Éclairage sportif - Tennis - Puy-Guillaume

ENTRETIEN / EXPLOITATION

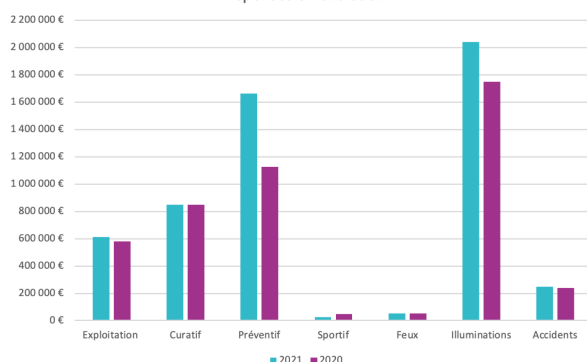


2021 EN CHIFFRES



5 510 153 €
Coût total des travaux

Dépenses en entretien





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TE63 dispose d'ores et déjà de compétences sur les sujets de mobilité électrique et de gestion des certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Le nouvel exécutif s'est engagé à faire évoluer les compétences du syndicat vers la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables.



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



**Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Chaque année, TE63 vend les CEE générés par les projets de mise en conformité et rénovation de l'éclairage public réalisés avec les communes. La somme récoltée est réinjectée dans le budget Éclairage Public du syndicat pour permettre de financer de nouveaux projets. Depuis 2011, 160 GWh cumac ont ainsi été valorisés à hauteur d'environ un million d'euros.

En 2021, le cours des CEE n'était pas favorable à leurs revente. Le syndicat a donc vendus 0 GWh cumac.

RAPPEL

Le renouvellement de l'Éclairage Public est éligible aux CEE. Étant maître d'ouvrage, TE63 s'occupe de la vente des CEE et les réutilise pour participer aux futurs investissements du syndicat sur le territoire.

ATTENTION ! Ce ne sont pas les seuls travaux éligibles aux CEE !

Des travaux d'isolation ou de changement de système de chauffage peuvent également vous permettre de cumuler des CEE.

Plus de renseignements sur : ademe.fr



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2015, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie et comparer leurs offres dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. Pour répondre à cette exigence, au nom de ses adhérents, TE63 a mis en place un groupement d'achat d'électricité.

Le dernier groupement d'achat d'électricité, lancé en 2020 et coordonné par TE63, regroupe 240 collectivités et établissements publics et, contrairement aux précédents, intègre ainsi les puissances inférieures à 36kVA (ex-tarifs bleus).

Les besoins de ce nouveau groupement de commandes sont alors estimés à 80 GWh, pour 7000 contrats et plus de 4 500 000 € de fourniture d'électricité (hors acheminement et hors taxes).

Fin 2022, la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer les lots suite à la remise en concurrence pour la fourniture de 2023 et 2024.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Après avoir établi un premier schéma directeur en 2017, TE63 a déployé une première vague de bornes de recharge pour véhicules électriques en 2019 avec la pose de 20 bornes.

Suspendu par la crise sanitaire et ses conséquences, le déploiement des autres bornes prévues en 2020 se déroulera en 2022 avec la pose de :

- 5 bornes rapides 43kVA-AC / 50kW-DC
- 68 bornes normales 22kVA-AC / 25 kW-DC

Les évolutions technologiques des véhicules électriques impliquent la nécessité d'adapter le réseau de bornes de recharge existant. Ainsi, les bornes déjà implantées en 2019 évolueront en 2022 afin de proposer des bornes permettant la recharge en courant alternatif et en courant continu.

À terme, la volonté du syndicat est de développer un réseau de bornes électriques afin de permettre aux usagers de sécuriser leurs déplacements sur notre territoire.

Ainsi, en décembre 2021, TE63 a intégré un groupement de commande pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Le groupement de commande, géré par le SYANE (Syndicat de Haute-Savoie) compte l'ensemble des départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA. L'objectif est de créer un schéma interdépartemental cohérent pour les besoins futurs.

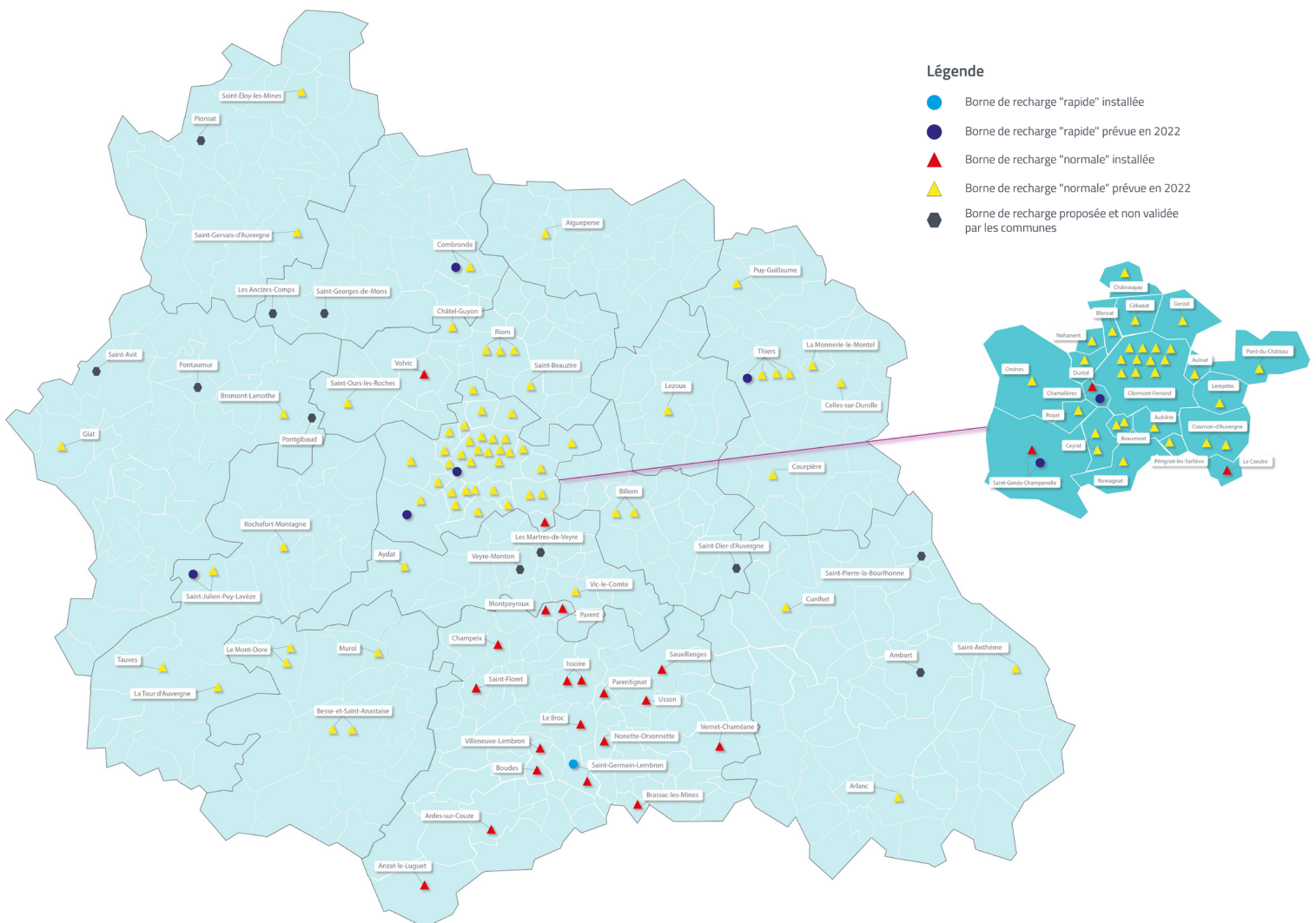
2021 EN CHIFFRES



Reprise de la gestion de la borne du Cendre



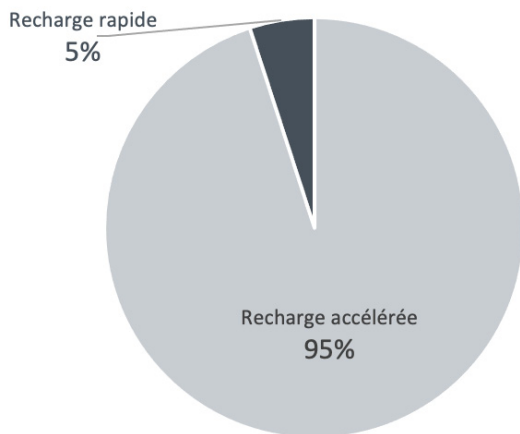
21 Bornes de recharge pour véhicules électriques mises en service



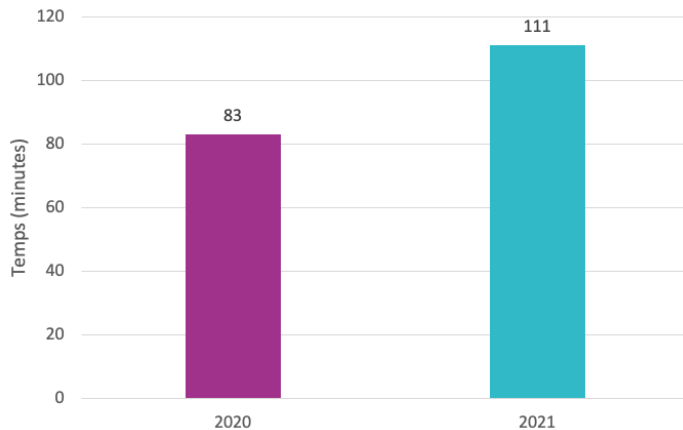
Carte de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

CHIFFRES-CLÉS 2020-2021

TYPES DE BORNES

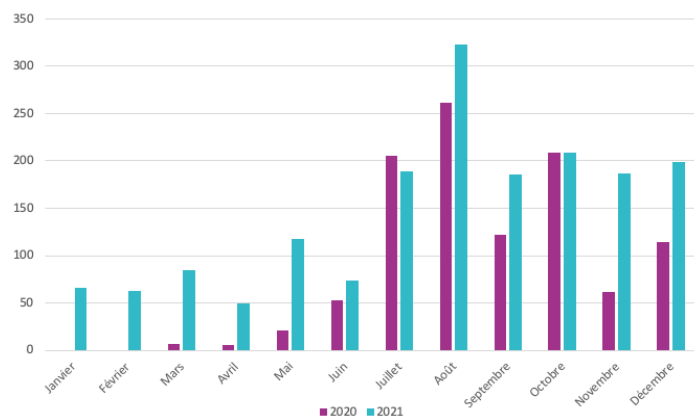


TEMPS MOYEN DE CHARGE



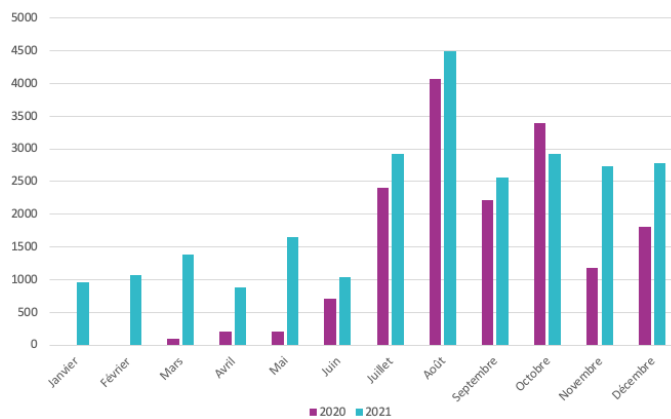
NOMBRE DE SESSIONS DE RECHARGE SUR LES BORNES DE TE63 2020-2021

2810 sessions de recharge (dont 1061 de mars à décembre 2020) ont été réalisées sur les bornes du réseau de TE63.



CONSOMMATION MENSUELLE DES BORNES DE TE63 2020-2021

Durant l'année 2021, 25 406 kWh ont été consommés (16 318 kWh de mars à décembre 2020).



En savoir plus sur le réseau ?

Tel : 04 73 34 24 10
contact@te63-sieg.fr

www.te63-sieg.fr

S'abonner ?

Recharger son véhicule ?
Tel : 0 970 830 213

<http://www.sieg63.orios-infos.com/>

TARIFS*

ABONNÉS

12€ / an

CHARGE ACCÉLÉRÉE

jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kW en DC

0,06€ / min

CHARGE RAPIDE

43 kVA en AC ou 50 kW en DC

0,20€ / min

NON-ABONNÉS

6,50€

charge rapide par CB sans contact

CHARGE ACCÉLÉRÉE

jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kW en DC

0,09€ / min **

CHARGE RAPIDE

43 kVA en AC ou 50 kW en DC

0,30€ / min **

Les sessions de recharge d'un temps inférieur à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur à 500 Wh, ne sont pas facturées.

* En vigueur à la date d'édition du rapport d'activité

** Pour les itinérants, ce coût est susceptible d'être majoré des frais facturés par les opérateurs de mobilité à leurs clients.



LES FINANCES

SERVICE FINANCIER

Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2021, a été voté pour 63,5 M€ de dépenses réelles et une réalisation à 70 % soit 44,23 M€ et pour 71.1 M€ de recettes réelles, avec une réalisation à 77% soit 54.97 M€. Ce qui se traduit par le traitement de 1997 mandats dont 151 multi-imputations et 2116 titres dont 709 multi-imputations.

Les titres de recettes nécessitent la vérification des pièces justificatives : convention EP ou délibérations, décompte définitif, suivent ensuite l'émission du certificat administratif et le titre, pour les collectivités. Et pour les autres usagers, le suivi actif et journalier des règlements d'acomptes, et des soldes de dossiers. Malgré la mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives, le traitement des dépenses et des recettes a engendré la manipulation de nombreux fichiers à intégrer en pièces jointes en comptabilité.

En 2021, TE63 a reçu 555 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 59 782 € (contre 57 663 € en 2020). Le remboursement des travaux représente en moyenne mensuellement le traitement (intégration des pièces, production des états financiers complémentaires et mandatement) de 50 demandes pour 2,88 M€.

Chaque année le service qui compte, en 2021, un responsable administratif et financier, un agent à temps plein en saisie comptable des mandats de travaux, un agent d'accueil chargé également des titres de recettes et des petites dépenses, réalise également les étapes budgétaires suivantes :

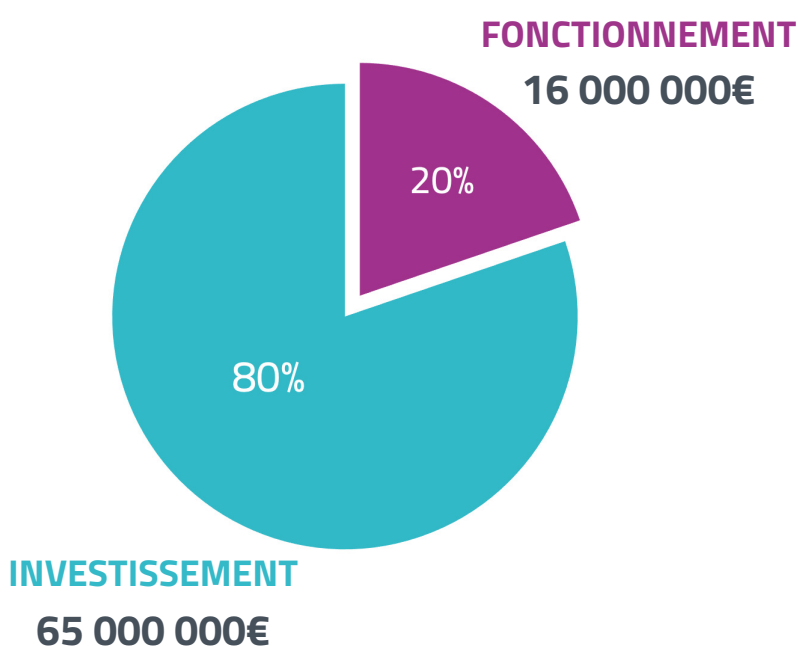
- le compte administratif de l'année précédente,
- les décisions modificatives nécessaires pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votées,
- le rapport d'orientation budgétaire,
- le budget primitif de l'année suivante,
- les écritures relatives aux amortissements et affectation du résultat

Pour mémoire, il appartient également au service d'élaborer les paies (7 agents et 8 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer délibérations et arrêtés du Président qui concernent les finances et le personnel, de suivre régulièrement la situation budgétaire du Syndicat.

CHIFFRES-CLÉS

DES FINANCES Tournées vers l'investissement (plus de 80% du budget)

BUDGET VOTÉ EN 2021



2021 EN CHIFFRES



81 M€

Budget global en 2021



25M€

Montant dédié à l'Éclairage Public



27M€

Montant dédié à l'Électrification Rurale

RECETTES

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissements en faveur des réseaux d'électricité et de transition énergétique, TE63 obtient des recettes provenant de cinq sources principales :

- **La participation des collectivités adhérentes**

TE63 réalise des travaux et des prestations pour le compte de ses adhérents. Il sollicite ces derniers pour le financement des dépenses, par une participation au fonctionnement, à travers les forfaits liés aux compétences transférées et par le dispositif de fonds de concours pour l'investissement.

- **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité – TCCFE**

TE63 perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place de la plupart des communes du département.

- **Les redevances de concession**

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, TE63 bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession de la part d'ENEDIS.

- **Le FACE et la PCT**

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et la Part Couverte par le Tarif sont des leviers financiers permettant au syndicat de réaliser ses programmes d'investissement sur les réseaux d'électricité (renforcement, sécurisation, etc.). Financés par les distributeurs d'électricité en France, ils aident les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité, dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

- **Les subventions de tiers**

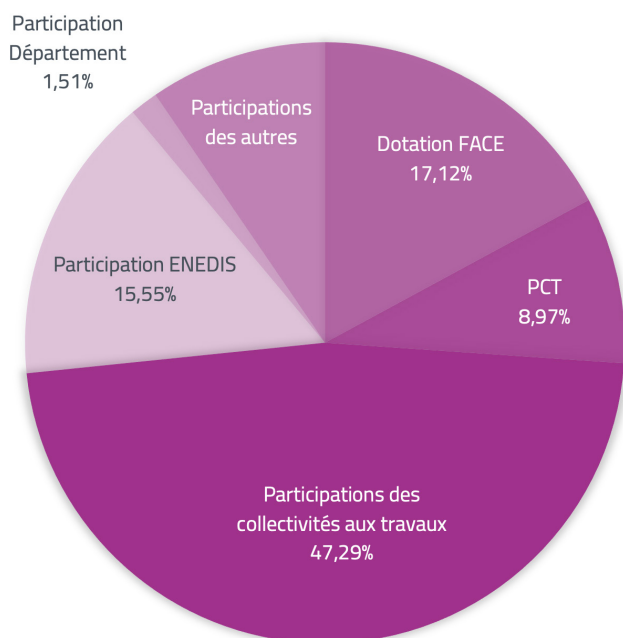
Ces recettes sont issues de tiers privés (ENEDIS) et publics (État, ADEME, Région, etc.) pour apporter un soutien à des programmes spécifiques comme par exemple le déploiement des bornes de recharge.

Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement		
	RÉALISÉ	VOTÉ		RÉALISÉ	VOTÉ
RODP électricité	-	-	FCTVA / Récupération TVA	4 493 106,49	6 084 672,56
Redevances concessionnaires	2 779 114,00	2 800 000,00	FACE/PCT/ Autres Subventions	7 504 327,39	6 959 579,85
Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité	10 087 389,81	9 585 000,00	Participations aux travaux	6 518 502,17	22 529 267,38
Cotisations des membres	77 933,45	80 100,00	Autofinancement	9 500 000,00	9 500 000,00
Participations entretien EP	2 981 913,99	2 961 500,00	Ordres ⁽¹⁾	3 927 470,67	3 927 969,70
Ordres ⁽¹⁾	-	-	Emprunts	6 876 200,00	6 876 243,93
Recettes diverses ⁽²⁾	415 038,05	460 500,00	Recettes diverses ⁽³⁾	3 743 743,00	3 335 340,00
Total	16 341 389,30	15 887 100,00	Total	42 563 349,72	59 212 973,42

⁽¹⁾ Les écritures d'ordres sont des opérations comptables internes sans mouvement de fonds : amortissements, cessions...

⁽²⁾ dont reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes urbaines

Les montants indiqués n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.



PARTICIPATIONS DIRECTES REÇUES POUR LES TRAVAUX

CES PARTICIPATIONS REPRÉSENTENT 44,5% DES RECETTES TOTALES RÉALISÉES.

DÉPENSES

TE63 concentre l'essentiel des dépenses sur l'investissement et notamment sur les réseaux d'électricité et sur la transition énergétique. Les autres dépenses, sont les remboursements d'emprunts. Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve les charges du personnel, les frais financiers et les charges à caractère général.

Les dépenses de TE63 sont consacrées pour 77% à la réalisation de travaux :

- Électrification Rurale
- Éclairage public
- Entretien Eclairage public

Le reste des dépenses est réparti comme suit :

- 3 % de frais de fonctionnement de TE63
- 1% de subventions directes versées pour la participation de 10% du montant des travaux EP et 40% des travaux esthétiques effectués par les communes urbaines
- 2% de reversement de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Cournon d'Auvergne, Issoire et Saint-Eloy-les-Mines.
- 17% de remboursement d'emprunts et intérêts associés.

Les travaux sont financés par les cotisations, les participations, la récupération de la TVA, la TCFE, le FACE, les redevances et emprunts.

Dépenses de fonctionnement		
	RÉALISÉ	VOTÉ
Charges générales de fonctionnement	694 650,99	722 300,00
Maintenance de l'éclairage public	5 619 174,22	6 154 674,96
Frais de personnel	270 630,16	287 900,00
Frais de gestion et frais financiers, charges	575 742,56	830 000,00
Ordres ⁽¹⁾	1 175 399,70	1 175 399,70
Dépenses diverses ⁽²⁾	847 927,93	910 000,00
Total	9 183 525,56	10 080 274,66

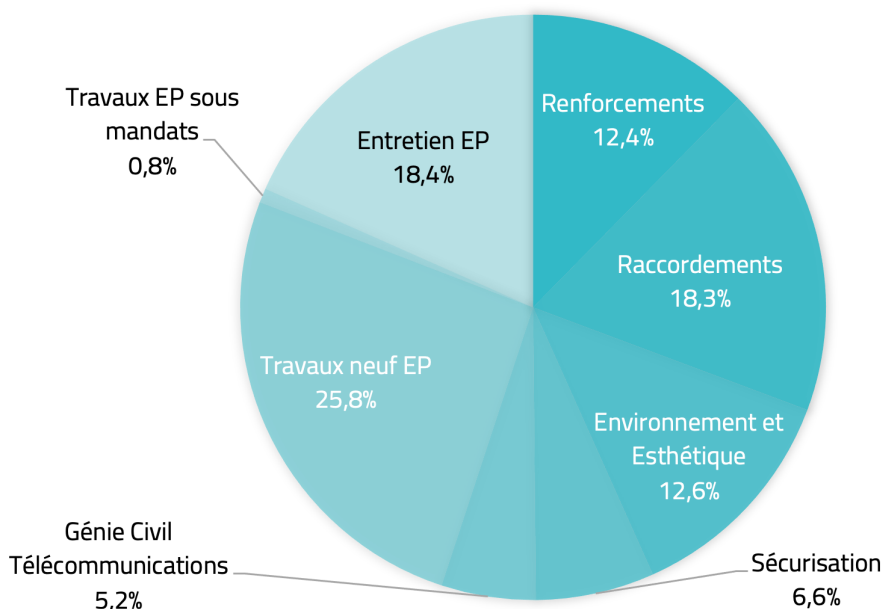
Dépenses d'investissement		
	RÉALISÉ	VOTÉ
Travaux d'électrification	15 257 021,56	24 731 879,95
Travaux d'enfouissement et d'esthétique	1 240 021,95	2 124 897,75
Travaux de génie civil de télécommunication	354 460,61	652 590,83
Travaux neufs d'éclairage public	11 875 041,47	19 155 874,28
Ordres ⁽¹⁾	2 752 070,97	2 752 570,00
Emprunts	7 134 485,81	7 141 000,00
Dépenses diverses	369 346,33	827 570,00
Total	38 982 418,70	57 386 382,81

⁽¹⁾ Les écritures d'ordres sont des opérations comptables internes sans mouvement de fonds : amortissements, cessions...

⁽²⁾ dont reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes urbaines

Les montants indiqués n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.

DÉPENSES PAR NATURE DE TRAVAUX



PLAN FRANCE RELANCE

Le plan France Relance a pour objectif d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays. Pour cela, il propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.

Afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros (soutenu financièrement à hauteur d'environ 40 milliards d'euros par l'Union européenne) est déployé.

Ce plan, présenté par le Gouvernement le 3 septembre et par le Préfet de Région le 30 septembre 2020, s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : transition écologique : 30 Mrd €
- Axe 2 : compétitivité : 34 Mrd €
- Axe 3 : relance sociale et territoriale : 36 Mrd €

Le 26 octobre 2020 et le 13 janvier 2021, TE63 a participé aux appels à projet de l'axe 1 sur le thème Infrastructures et Mobilités Vertes. Le 7 avril 2021, TE63 a complété ses demandes sur le thème Rénovation Énergétique par un dossier déposé auprès de l'Agence National du Sport.

En 2021, de nouveaux appels à projets ont été lancés sur le thème Infrastructures et Mobilités Vertes par le CAS FACE. Le 15 novembre 2021, TE63 a proposé 2 nouvelles actions traitant « Transition écologique et Solutions Innovantes ».

Axe	Thème	Travaux proposé par TE63	Pilote de la mesure	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée	Situation	Date de dépôt	Date de réponse
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Infrastructures et Mobilités Vertes	Déploiement de bornes IRVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti	DREAL AURA	2,08 M€	1,67 M€	Volonté du plan de Relance : les IRVE des routes nationales ou des autoroutes en lien avec les concessionnaires des routes concédés. Notre programme n'est donc pas recevable.	26 Octobre 2020	15 Décembre 2021
		Déploiement de bornes IRVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M€	Programme accepté	26 Octobre 2020	10 Août 2021
		Sécurisation de réseau basse tension et haute tension dans le cadre du sous programme "intempéries"	CAS FACE	1,31 M€	1,00 M€	Programme accepté	26 Octobre 2020	31 Mai 2021
		Sécurisation des fils nus dans le cadre du sous-programme "sécurisation des fils nus"	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M	Notre programme n'a pas été retenu car il y a moins de 200 km de réseau fils nus	26 Octobre 2020	-
	Rénovation Énergétique	Modernisation du parc d'éclairage public des collectivités du département	DREAL AURA PREF 63	12,11 M€	5,82 M€	Action hors plan de relance actuellement, mais pour laquelle la FNCCR a soumis une proposition aux ministres concernés. Peut faire partie des CRTE	13 Janvier 2021	29 Mars 2021 puis 17 Juin 2021
		Rénovation des éclairages sportifs des collectivités du Puy-de-Dôme	SDJES63	3,48 M€	2,32 M€ 1,00 M€	Programme accepté Subvention 1 M€ Taux d'aide environ : 34%	7 Avril 2021	8 Juillet 2021



INFORMATIONS

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

04/02	Règlement intérieur
24/06	Création et participation à la SAS Puys d'Énergie
	Modification des statuts
	Règlement intérieur
16/10	Désignation de 3 administrateurs à la SAS Puys d'Énergie
11/12	Adhésion à l'association AMORCE
	Désignation de représentants à l'association AMORCE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

04/02	Adhésion des membres à la compétence IRVE
	Convention Trame Noire TE63 - PNR
	Convention de mise à disposition et d'utilisation des données numériques géographiques - Dark Sky Lab
24/06	Cahier des charges de concession
16/10	Modification des conditions financière IRVE
	Prolongation du marché avec SPIE CITY NETWORKS et ajout d'articles au BPU
	Adhésion à un groupement de commandes - élaboration d'un schéma directeur de développement des IRVE
	Modalités de participation financière aux alimentations des sites isolés
11/12	Convention de financement intersyndicats pour la réalisation d'un SDIRVE

MARCHÉ PUBLIC

24/06	Cahier des charges de concession
	Avenant 5 - 2021 : Marché de travaux EREP63 2017-2020
11/12	Attribution marché de travaux EREP63 - 2022-2025

FINANCES

04/02	Budget primitif
	Autorisations de programmes & Crédits de paiements
24/06	Compte administratif et Compte de Gestion 2020
	Affectation du résultat
	Décision modificative DM 1-2021
	Barème de raccordement de distribution publique d'électricité - Pylônes de téléphonie mobile
16/10	Décision modificative DM 2-2021
	Évolution technologique et modifications financières au 1er janvier 2022
11/12	Décision modificative DM 3-2020
	Rapport d'Orientation Budgétaire
	Admissions en non-valeur

PERSONNEL DE TE63-SIEG

04/02	Création d'un poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
	Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
	Création d'un contrat de projet
	Modification du tableau des effectifs
24/06	Modification du tableau des effectifs
11/12	Désignation d'un délégué à la protection des données
	Création d'un poste permanent de catégorie A
	Organisation du temps de travail
	Modification du RIFSEEP
	Modification du tableau des effectifs

CONVENTION DE MANDAT

04/02	Convention de mandat 2021 TE63-SEMELEC 63
24/06	Avenant 2 Convention de mandat 2018 TE63-SEMELEC 63
16/10	Avenant 1 Convention de mandat 2021 TE63-SEMELEC 63
	Rapport 2020 : Représentants TE63 au CA de SEMELEC63
11/12	Avenant 2 à la convention RGTE63 avec le CRAIG

Une question ?
Contactez-nous

04 73 34 24 10

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME

Mail : contact@te63-sieg.fr

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien GOUTTEBEL	Président	sebastien.gouttebel@te63-sieg.fr	
Quentin RANOUX	Directeur Général des Services	quentin.ranoux@te63-sieg.fr	04 86 68 79 84
Alexandre BABIN	Administratif / Infographie	alexandre.babin@te63-sieg.fr	04 86 68 79 80
Valérie BERTHELOT	Secrétaire Générale	valerie.berthelot@te63-sieg.fr	04 86 68 79 64
Arnaud ROCHETTE	Responsable Administratif et Financier	arnaud.rochette@te63-sieg.fr	04 86 68 79 88
	Comptable	comptabilite@te63-sieg.fr	04 86 68 79 72
Lucie AUCOUTURIER	Chargée de Communication	lucie.aucouturier@te63-sieg.fr	04 73 17 34 49
Emmanuelle VOYER	Accueil / Comptabilité	emmanuelle.voyer@te63-sieg.fr	04 86 68 79 62

SEMELEC 63

Mail : semelec63@semelec63.com

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien PICOT	Directeur Général Délégué	sebastien.picot@semelec63.com	04 86 68 79 94
Julien BLEUSET	Chargé d'Affaires EP	julien.bleuset@semelec63.com	04 86 68 79 65
Viviane CARBONNEAUX	Secrétaire EP	viviane.carbonneaux@semelec63.com	04 86 68 79 98
Valérie COHADE	Secrétaire ER	valerie.cohade@semelec63.com	04 86 68 79 76
Eric DUTHEIL	Technicien Informatique	eric.dutheil@semelec63.com	04 73 17 34 44
Lilian FARRY	Chargé d'Affaires ER	lilian.farry@semelec63.com	04 86 68 79 90
Bader GATI	Chargé d'Affaires EP	bader.gati@semelec63.com	04 86 68 79 74
Marie GIRAULT	Secrétaire ER	marie.girault@semelec63.com	04 86 68 79 86
Sophie GRABAN	Comptable	sophie.graban@semelec63.com	04 86 68 79 70
Christophe JARLETON	Responsable ER	christophe.jarleton@semelec63.com	04 86 68 79 92
Ibrahim KARABULUT	Responsable EP	ibrahim.karabulut@semelec63.com	04 86 68 79 96
Jérémy MORALES	Chargé d'Affaires EP	jeremy.morales@semelec63.com	04 73 17 34 43
Benoît SOUBEYROU	Chargé d'Affaires ER	benoit.soubeyrou@semelec63.com	04 86 68 79 78
Fabrice THIRIET	Chargé d'Affaires ER	fabrice.thirier@semelec63.com	04 86 68 79 78
Jean-Christophe USCLADE	Chargé d'Affaires ER	jeanchristophe.usclade@semelec63.com	04 86 68 79 60
Sébastien VOLAT	Chargé d'Affaires ER	sebastien.volat@semelec63.com	04 86 68 79 82



Directeur de la publication :
Sébastien GOUTTEBEL

Rédaction et Conception :
Lucie AUCOUTURIER

Crédits photos :
SEMELEC 63 et TE63

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2023

N° ISSN :
2967-5693

Impression :
Groupe CHAUMEIL
30 exemplaires

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
36 rue de Sarliève
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004

63808 CURNON D'Auvergne Cedex

Tel : 04 73 34 24 10

communication@te63-sieg.fr

www.te63-sieg.fr